

DATE DE PUBLICATION : 16 avril 2024

La directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain BUSAC, directeur de l'Urbanisation et des systèmes d'information Nationaux et Européens, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bertrand MANOURY, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la direction de l'Urbanisation et des systèmes d'information Nationaux et Européens.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain BUSAC et Bertrand MANOURY, M. Alain BUSAC peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Emmanuelle ASSOUAN